

Paris, le 7 novembre 2018

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 8 18/19

*Objet : soutien aux LVR dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée*

*Monsieur le Ministre,*


*Nous vous avons alerté par un courrier en date du 27 avril 2018 sur le recul que pourrait représenter la réforme du baccalauréat et du lycée pour l'enseignement des langues vivantes régionales. Nous avons alors demandé que l'option LVR soit traitée à parité avec l'option LCA (qui peut être choisie en deuxième option en classe de première) et qu'elle soit accessible aux élèves des séries technologiques.*

*Nous n'avons pas obtenu de réponse à notre courrier. Depuis, en revanche, vous avez répondu favorablement à la demande des associations de langues anciennes de mieux valoriser l'option LCA au baccalauréat. Ainsi, les points supérieurs à la moyenne seront multipliés par 3 pour cette option et ajoutés au total des points obtenus par le candidat. Nous renouvelons donc notre demande d'un traitement équitable des différentes options et demandons que la valorisation accordée à l'option LCA, le soit aussi à l'option LVR.*

*Par ailleurs, nous avons constaté que le Conseil Supérieur des Programmes s'est efforcé de proposer des programmes en enseignement optionnel et en enseignement de spécialité LCA suffisamment proches pour que les élèves puissent être regroupés 3 heures par semaine, ce qui facilite l'implantation de l'enseignement de spécialité LCA par la mutualisation des moyens. Nous demandons que cette démarche soit également retenue pour l'enseignement optionnel LVR et l'enseignement de spécialité LLCE qui doit être accessible aux LVR partout où existait un enseignement approfondi en LVR.*

*Nous vous demandons d'accorder à ces demandes toute la considération qu'elles méritent. Les langues et cultures régionales font partie de notre patrimoine culturel et le développement de leur enseignement au sein du service public d'éducation est un objectif à poursuivre.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

Copie à :

- Mme Isabelle Bourhis
- M. Jean-Marc Huart